

Le CDI est un espace à part dans un établissement. Souvent associé à l'idée de calme nécessaire à l'étude et la lecture, il est aussi un lieu de vie où cohabitent tous les niveaux scolaires, toutes les disciplines enseignées et des types d'activités très variés. Il est ainsi un lieu d'interactions. Mais qui dit interaction dit aussi mobilité, déplacements et donc volume sonore potentiellement élevé !

Alors comment faciliter l'échange et la coopération, sans pour autant déranger ceux qui viennent se plonger dans un livre ou l'étude ?

C'est en cela que l'aménagement de l'espace est capital. Un CDI de collège ou de lycée n'est pas utilisé de la même manière. La taille de l'établissement et du CDI et le nombre d'élèves entrent également en ligne de compte.

Enfin, il est important de prendre en considération les moyens disponibles, propres à chaque établissement afin de répondre aux besoins des usagers.

### Un espace organisé

Lorsque l'on arrive dans un établissement, avec un regard extérieur, il faut dans un premier temps faire un **état des lieux du CDI**, s'imprégner des spécificités de l'établissement, consulter la communauté éducative pour connaître ses attentes, peut-être sous la forme d'enquêtes, en tirer un diagnostic et s'il y a lieu, proposer un projet de modifications, de restructurations qui optimiseront et amélioreront le potentiel du lieu. Le Conseil d'administration validera, les propositions issues de ce travail d'équipe et de partenariat avec la direction et l

Le choix du **mobilier** est déterminant du point de vue organisationnel. En effet l'implantation du mobilier permet de moduler les surfaces et les volumes architecturaux, pour organiser les flux d'usagers et faciliter l'accès au savoir par une mise en espace réfléchie des fonds documentaires. Les critères de sélection répondent alors à un questionnement qualitatif et ergonomique.

En ce qui concerne le **rayonnage**, la hauteur doit être adaptée à la taille des élèves. Il est également important d'assurer une bonne lisibilité des cotes au dos des livres. Les rayonnages doivent par ailleurs laisser passer la lumière et donner une perspective en transparence. Enfin, certains éléments comme les serre-livres seront présents en nombre suffisant pour faciliter le rangement.

Un **fonds documentaire de collège** comprend en moyenne de **4000 à 5000 livres** et une **trentaine de périodiques**. En lycée, le nombre d'ouvrages dépend de l'ancienneté du fonds et peut atteindre **8 000 à 10 000 livres** et **une cinquantaine de revues**. Les lycées technologiques et professionnels sont abonnés à des périodiques spécialisés pour suivre l'actualisation des connaissances du domaine technique.

Il faut donc prévoir l'accroissement des collections mais en concordance avec les règles de désherbage : les CDI n'ont pas vocation patrimoniale et leurs fonds doivent correspondre aux programmes d'enseignement.

Les équipements et les espaces ne sont pas figés, charge au professeur documentaliste de les faire évoluer en fonction des besoins et des demandes des usagers.

## Un espace pour favoriser l'autonomie

Si la fonctionnalité, l'aménagement des espaces, mais aussi le confort sont importants, **la signalétique** l'est tout autant. Si l'élève ne parvient pas à comprendre la logique de l'organisation ou qu'il a des difficultés à se repérer, cela peut générer de l'agitation ou du découragement. Certains de nos élèves ont des difficultés de lecture et de compréhension ou de vocabulaire et des logos, des dessins peuvent donc les aider. Il ne faut pas hésiter à baliser, flécher et mettre de la couleur. En collège, pour la classification décimale on peut utiliser le **Toucan des couleurs** qui permet une meilleure lisibilité pour les élèves et facilite le rangement.

## Un espace pour travailler

L'esthétique ne doit pas faire oublier **l'ergonomie et la solidité du mobilier** ainsi que son utilité. On préférera alors les **tables carrées** qui sont mieux adaptées au travail sur documents. Les **tables rondes** conviennent pour la concertation mais permettent aussi de favoriser le travail en groupe. Si le mobilier est facilement manipulable et modifiable (tables à roulettes par exemple) cela est un plus pour permettre des séances spécifiques ou autres activités (réunions ou formations nécessitant une installation en « U »).

L'espace de travail, tout comme l'espace informatique, doit être particulièrement étudié pour limiter la gêne avec les autres espaces et inversement. Enfin, il faut penser à permettre aux élèves venus pour étudier, de pouvoir accéder facilement aux manuels scolaires qui peuvent être sur une étagère en libre-service.

## Un espace pour se divertir

Les **présentoirs à périodiques** doivent être en nombre suffisant pour présenter clairement les abonnements et dans l'idéal bénéficier d'un casier et une tablette à abattant par titre pour présenter et stocker les numéros de l'année en cours. Pour les journaux, des **grilles adaptées ou regroupées autour d'un kiosque** seront plus attractives. Pour inciter les élèves à consulter la presse papier il est conseillé de mettre en valeur cet espace et de le situer dans l'idéal près du coin lecture pour la consulter confortablement.

Le **coin lecture** doit offrir tout le confort nécessaire pour les élèves souhaitant se plonger dans leur lecture pendant une heure de libre. Tapis, coussins, fauteuils individuels, de nombreuses solutions pourront rendre ce moment agréable pour les élèves et leur donner envie de revenir. Attention à être malgré tout vigilant avec les débordements possibles dans cet espace, c'est pourquoi il est primordial de le rendre visible pour les responsables.

Certains CDI élaborent également une **ludothèque**. Dans ce cas, prévoir un espace un peu plus libre qui ne gêne pas non plus les autres activités et reste malgré tout sous la surveillance du responsable du CDI.

Enfin, pour animer le CDI et selon les projets élaborés, des grilles d'exposition sont recommandées et permettent ainsi de refléter un autre aspect du CDI, à savoir l'ouverture culturelle.

## Un espace agréable

**L'aspect esthétique** tient également une grande importance dans l'aménagement du CDI.

La rencontre avec l'Art et la Culture, doit être étudiée notamment quand ce lieu devient pour de nombreux enfants le premier lieu de culture qu'ils découvriront.

Même si des expositions y sont prévues tout au long de l'année, il faut veiller à **décorer agréablement par des affiches** sur différentes thématiques, à **renouveler régulièrement** pour aiguïser la curiosité des élèves, acheter et exposer des *Beaux livres* (même s'ils sont un peu coûteux) souvent de grand format et de belle qualité d'impression, à regarder et à feuilleter, pour la beauté de l'objet. Le CDI c'est aussi l'endroit qui donne accès à ce que l'on n'a pas forcément à la maison.

## Un espace d'expérimentation

Repenser le CDI à la fois dans ses usages et donc dans son aménagement, a fait l'objet de différentes orientations dans les textes officiels, voici quelques pistes pour réinventer ce « troisième lieu » tel que le définit *intelligentia* :

- le **Learning Center**, concept anglo-saxon pour une rénovation des bibliothèques a tenté l'enseignement secondaire en France car il est adaptable aux attentes du milieu scolaire. L'idée, une nouvelle conception des bibliothèques qui correspond à l'élargissement de ses missions, documentaires, pédagogiques, sociales, culturelles et à un **espace repensé et axé sur la généralisation du numérique**, où l'apprenant est acteur de ses savoirs et ses connaissances ; un lieu de rencontre entre les étudiants, les chercheurs, les entreprises... les citoyens.

Pour aller plus loin :

<https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/centre-de-ressources/reflexion/learning-centres-vs-centres-de-culture-et-de-connaissances/le-concept-learning-centre.html>

- le Learning center est aujourd'hui également connu sous l'appellation francisée de **Centre de connaissances et de Culture**, ou CDI 3C. Les élèves peuvent s'y former et apprendre de manière autonome. Des enseignants et des personnels encadrants y apportent des conseils et une aide méthodologique et disciplinaire aux élèves, c'est un espace flexible permettant d'accéder à de nombreuses ressources et supports numériques.

Pour aller plus loin :

<https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/actualites/actualites-autres/article/cdi-learning-centre-3c.html>

- le **design Thinking** adapté à l'établissement scolaire, vise à repenser les espaces existants du CDI pour répondre aux attentes et aux besoins des usagers qui sont acteurs de ces changements.

Pour aller plus loin :

<https://eduscol.education.fr/cdi/anim/actions-mutuali/archives-traam-documentation-1989-2015/repenser-les-espaces-existants-du-cdi-pour-repondre-aux-besoins-des-usagers-2017-2018/documents-realises-en-binomes-par-les-referents-traam/le-professeur-documentaliste-un-design-thinker-qui-signore>  
<https://archiclasse.education.fr/Repenser-les-espaces-existants-du-CDI>

Le CDI peut à bien des égards ressembler à un troisième lieu dans l'établissement. C'est un **espace hybride et multifonction**, dédié au travail et à la détente, pouvant répondre au désir de s'évader par la lecture, tout autant que faire un travail en groupe pour un exposé. On y accueille des individus, des groupes classes, des ateliers d'écriture ou des expositions, des intervenants extérieurs venus partager leurs connaissances et leurs passions. C'est aussi un **espace de mixité** où pourront se rencontrer, élèves et professeurs de façon moins formelle. Et comme pour la bibliothèque troisième lieu, l'**organisation de l'espace** du CDI est un enjeu central de façon à permettre aux différents types d'activités de cohabiter.